

Arrêté DAJI/2022/Nomination/n°09

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université n°2021/11/23-03- CA relatif à la création du Service Universitaire des Langues (SUL), issu de la fusion du SUFLE et de la MIRREL,
Vu les Statuts du Service Universitaire des Langues (SUL) approuvés par le Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université par la délibération n°2022/03/15-19-CA,

Considérant l'arrêté de nomination DAJI/2022/Nomination/n°02 en date du 27 janvier 2022 désignant Monsieur Yann GARCENOT en tant qu'Administrateur provisoire du Service commun « Service Universitaire des Langues » (SUL),

Considérant la proposition de Madame Giovanna CHIMINI, Vice-Présidente d'Aix-Marseille Université chargée des Relations Internationales, de nommer Monsieur Yann GARCENOT Directeur du Service commun du « Service Universitaire des Langues » (SUL), adressée par courrier au Président Eric BERTON en date du 13 juin 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Yann GARCENOT, Professeur Certifié d'Anglais, est, nommé en qualité de **Directeur du Service commun du « Service Universitaire des Langues » (SUL)**, à compter du 1^{er} juin 2022.

Article 2 :

Le mandat du Directeur du Service commun du SUL d'Aix-Marseille Université est de 4 ans, renouvelable.



Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers du SUL et est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 juin 2022

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université